

Pourquoi une motion suspendant les travaux des CCI avec le Gouvernement ?

Face au mépris du Gouvernement alors que les CCI ont fait des propositions afin de participer à la baisse de la pression fiscale sur les entreprises et à la réduction du déficit public,

Face au maintien du projet du Gouvernement de réduire drastiquement les ressources des CCI (la mission des Corps d'inspection IGF-IGAS-CGEIET propose de réduire les ressources affectées de 32% d'ici 2017),

Les présidents de CCI n'ont eu d'autres choix que de suspendre tous leurs travaux en cours avec l'Etat.

Car, avec un tel projet, c'est la mort de l'accompagnement de proximité pour les entreprises et l'arrêt des investissements dans les territoires.

Un projet anti-TPE/PME :

- ⇒ La baisse des ressources affectées aux CCI revient à favoriser les grandes entreprises (qui sont les principaux contributeurs à la TFC) au détriment des TPE-PME (qui sont les principaux bénéficiaires des services des CCI).
- ⇒ Sanctionner les CCI, c'est sanctionner les TPE-PME qui ont besoin d'un accompagnement de proximité pour se développer (au quotidien, à l'international ou pour innover) et pour décrypter les formalités et les normes administratives.

Un projet anti-emploi :

- ⇒ La baisse des ressources affectées aux CCI conduira à fermer des classes de CFA et à réduire fortement le nombre d'apprentis formés. C'est donc une mesure impactant directement et négativement l'emploi (90% des apprentis formés par les CCI trouvent un emploi dans les 3 mois). Quelle est la logique alors que le Gouvernement a l'ambition de porter à 500 000 le nombre d'apprentis en 2017 ?
- ⇒ La baisse des ressources affectées aux CCI pénalisera l'action du réseau en faveur de la formation des demandeurs d'emploi (chaque année 50 000 demandeurs d'emploi retrouvent le chemin de l'entreprise grâce aux CCI).

Le gel des investissements et de la commande publique :

- ⇒ Chaque année, les CCI investissent en moyenne 500 millions d'euros dans l'économie de leurs territoires (principalement dans la formation, les pépinières d'entreprises et les zones d'activités). Réduire les ressources des CCI, c'est priver les territoires de tremplins de croissance.
- ⇒ Aux côtés des collectivités territoriales, les CCI donnent l'impulsion de la commande publique dans les territoires. Réduire leurs ressources, c'est asphyxier les entreprises locales et des secteurs entiers de l'économie.

Des propositions ambitieuses ont été formulées par le réseau des CCI

Les CCI contribuent déjà lourdement à l'effort collectif de redressement budgétaire en 2014 :

Face aux contre-vérités formulées par les Corps d'inspection, il est nécessaire de souligner à nouveau les efforts livrés par le réseau depuis la réforme de 2010, tant en matière de baisse de la fiscalité (baisse du taux de TACVAE) qu'en matière de diminution de recettes de TFC. Aucun autre acteur public ne connaît en 2014 une baisse similaire à celle subie par les CCI (-20%).

Les CCI sont engagées sur la voie de la rationalisation de leurs structures et la mutualisation de leurs fonctions supports : en 10 ans, entre 2005 et 2015, le réseau aura fermé 59 établissements publics, soit une réduction de 35%.

Les CCI prennent pour 2015-2017 de nouveaux engagements courageux :

Chefs d'entreprise bénévoles animés par l'intérêt général, les élus de CCI sont pleinement conscients de la situation économique et budgétaire de la France. C'est la raison pour laquelle, en responsabilité, ils proposent au Gouvernement de réduire la pression fiscale sur les entreprises (proposition d'une baisse de TFC de 17,6% par rapport à 2013) et de contribuer à la réduction du déficit public (proposition d'un prélèvement exceptionnel de 200 millions d'euros en 2015 au bénéfice de l'Etat).